



Refus de payer la taxe foncière au prorata temporis

Par **led**, le **16/01/2008** à **21:43**

bonjour
Ayant vendu notre maison en Juillet 2007, nous avons fait parvenir un courrier au nouveau propriétaire lui demandant de nous régler la taxe foncière au prorata temporis (comme convenu chez le notaire lors de la signature)
Ces derniers refusent aujourd'hui de payer leur dû. Après 2 courriers avec AR, nous ne savons plus quoi faire et notre notaire nous dit qu'il ne peut rien faire de son côté.
Quels recours avons nous et à quel prix ?
Merci pour votre aide,
Cordialement,